

PROCES VERBAL DE REUNION DU LUNDI 2 MARS 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, le lundi 2 mars 2009 à 20 H, sous la présidence de Monsieur Maurice GELAY, Maire.

Inscrits : 15 - Présents : 14 – Excusé : J. SIMONET

1 pouvoir

Secrétaires de séance : P. THERY – D. CASASSUS

Le procès-verbal de la séance du 2 février 2009 a été approuvé à l'unanimité.

A l'ordre du jour :

1) Convention médecine professionnelle /CDG

Il s'agit de la Médecine du Travail qui effectue une visite médicale des agents municipaux. Les conditions de rémunération du service ont été modifiées pour 2009, la nouvelle convention prévoit un taux de 0,32% de la masse salariale pour une visite tous les deux ans contre 0,37% jusqu'alors pour une visite annuelle. (Pour information, cela représentait en 2008, 254 euros)

Accord unanime pour signer la nouvelle convention

2) SYDER : modification des statuts

Le SYDER demande à la commune d'entériner la modification de ses statuts, portant sur le changement d'adresse de leur siège social, situé à Dardilly depuis le 9/12/2008.

Accord unanime

3) Redevance chauffage des locataires

Ceci concerne les deux locations communales : DUPIRE et FONTAN. Ces locataires paient une somme fixe chaque mois pour le chauffage et une régularisation est faite en fin d'année selon la consommation réelle. Pour 2008, le trop perçu s'élève à : 197 € pour DUPIRE et 109,53 € pour FONTAN. M. le Maire propose d'approuver le remboursement de ces sommes aux intéressés.

Accord unanime

4) Placette « La Roitière »

Un accord de travaux avait été convenu en décembre 2007 avec M. DE FLEURIEUX afin de modifier la place de retournement. Le tapis d'enrobé a été réalisé. Une levée de plan et un bornage ont été effectués et un acte notarié sera signé courant 2009

5) Extincteurs

Chaque année une vérification obligatoire du matériel est effectuée par la Société DESAUTEL. Celle-ci, après sa visite annuelle, nous préconise pour une somme totale de

351,11 € l'achat d'un extincteur CO2 pour le local technique, le remplacement de 2 extincteurs usagés et la pose de plaquettes techniques « ici extincteur»
Accord de principe

6) Lotissement Le Pilon

Afin d'accélérer la vente des 6 lots restant,, M. le Maire propose d'en confier la vente à une ou plusieurs agences, avec le principe d'intégrer leur commission dans le tarif convenu de 140 € le m2.

Accord unanime pour signer les contrats

D'autre part, le constructeur SICOVAR à Villefranche propose une publicité gratuite de nos terrains dans son agence, en contrepartie de la possibilité de construction de leurs maisons. Nous nous engageons simplement à les prévenir si nos terrains sont vendus entretemps.

Accord unanime pour cette publicité sans charge financière pour la commune

7) Ecole

Un conseil d'école s'est tenu vendredi 27 février et Mme BAILOT a présenté lors de cette réunion, une projection de la rentrée prochaine. Il s'avère que l'école pourrait compter 55 ou 56 élèves à la rentrée de septembre, ce qui induit sans doute la création d'une 3^{ème} classe. Si cela devait être le cas, la salle de l'ancienne mairie conviendrait mais il faut également prévoir des travaux d'aménagement (toilettes et vestiaires supplémentaires, cloison, installation de stores,...) ainsi que l'achat de matériel scolaire supplémentaire et de repos pour les plus petits. Le budget accordé à l'école devra être revu à la hausse

Les commissions bâtiment, et affaires scolaires se réuniront mardi 10 mars à 20 H pour y réfléchir.

Pont de l'ascension : les cours du 22 mai pourraient être avancés au 20 mai, une demande en ce sens a été faite auprès de l'académie, la réponse est attendue.

8) Chapelle Ste Catherine pour information

Lundi 16 février dernier, Mme GARDENAL, Architecte, est venue en Mairie. Une mission permettant l'obtention d'un Permis de Construire pour la mise hors d'air de la chapelle lui sera demandée. Rappelons que le bâtiment est classé dans son intégralité.

9) Subventions aux associations communales

Le Conseil Municipal a reconduit les subventions aux associations communales pour un montant total de 3995 €.

Deux nouvelles associations seront subventionnées :

- A l'Ombre du Chêne (Patrimoine) pour la somme de 100 €
- L'Interclasse pour la somme de 150 €

Accord unanime

10) A.M.O.

Le 20 février dernier, il s'est tenu une réunion avec Mrs CANUT et CONDEMINE de la Maison du Rhône à qui la proposition de la DDE a été présentée. Ceux-ci nous ont confirmé que la réfection de la route départementale ne se fera qu'à la fin des aménagements prévus et que tous les concessionnaires doivent être consultés pour connaître le programme de leur travaux à venir. Il y eut ensuite visite sur le terrain. Ce projet étant très lourd financièrement, il ne pourra se réaliser qu'en partie, par tranches, et sur une longue échéance.

M. le Maire propose cependant de valider l'étude réalisée par la DDE, sans s'engager plus avant.

Vote : 13 oui et 2 abstentions.

DIVERS

L'Association des Jeunes de Jarnioux (AJJ) demande à la Mairie l'autorisation d'utiliser l'ordinateur multimédia pour confection de leur journal. Daniel MARTINEZ en est le rédacteur

Accord unanime

Les élections européennes auront lieu le dimanche 7 juin prochain. Il faudra prévoir la tenue des urnes et le dépouillement.

Réunion du comité du SRDC (câble)

F ROMAN a assisté à cette réunion traitant du projet de très haut débit pour le câble, en présence de l'opérateur Numericable. Le département désire clairement favoriser le câble dans l'avenir et projette d'ici 1 an d'installer le très haut débit (100 Megabits) sur l'ensemble de son territoire. Numericable désire quant à lui améliorer ses prestations, suite au mécontentement d'une grande partie de sa clientèle

Site Internet : celui-ci devrait voir le jour en avril prochain ; une présentation du site sera faite aux conseillers après cette séance

Réunion de la Commission Culture du 23 février dernier qui projette 2 manifestations :

lundi 13 juillet au Parc et à l'Ephémère, soirée festive avec pique-nique et bal

samedi 10 Octobre, concert à la Salle des Fêtes avec 2 groupes de musique, ROSA et le trio SOULAIRES.

En préambule à l'établissement du budget 2009, la commission demande qu'une somme soit allouée à la culture pour avance sur dépenses de 3000 €

Prochaines réunions du Conseil Municipal : Lundi 23 mars à 20 H vote du budget

Lundi 6 avril à 20 H conseil municipal

Fin de la séance à 21 h 50